

# DÉLIBÉRATION

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le 12/12/2025

ID : 031-243100732-20251209-202512125-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MARDI 09 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués titulaires présents :

Bonrepos-Riquet	Philippe SEILLES
Garidech	Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD
Gauré	Christian GALINIER
Gémil	Jean-Noël BAUDOU
Gragnague	Daniel CALAS, Hélène BRUNEAU, Amador ESPARZA, Caroline SALESSES
Lapeyrouse-Fossat	Edmond VINTILLAS, Eric BRESSAND, Eric VASSAL
Lavalette	André FONTES
Montastruc-La-Conseillère	William LASKIER
Montjoie	Isabelle GOUSMAR
Montpitol	Jean-François CASALE
Pauillac	Jean-Michel BERSIA, Nathalie THIBAUD
Roquessière	Thierry CASTET
Saint-Jean L'Hem	Eric COGO
Saint-Marcel-Pauzel	Véronique RABANEL
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE
Verfeil	Patrick PLICQUE, Catherine DEBONS
Villariès	Leandro ROUMAGNAC, Jean-François LOZANO

DATE DE LA CONVOCATION		
01 décembre 2025		
NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
46	27	34
		Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Garidech	Joanna TULET ayant donné pouvoir à Christian CIERCOLES
Lapeyrouse-Fossat	Audrey SPITZ ayant donné pouvoir à Eric BRESSAND
Lavalette	Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL ayant donné pouvoir à William LASKIER
Montjoie	Nancy SOURBIER ayant donné pouvoir à Isabelle GOUSMAR
Roquessière	Jean-Christophe CHAUVENT ayant donné pouvoir à Nathalie THIBAUT
Pauillac	

Délégués Titulaires Absents excusés :

Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ
Montastruc-la-Conseillère	Marjorie MAUCOURD, Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD,
Montjoie	Patricia CADOUZ
Roquessière	Patrick GAY
Verfeil	Grégory SEGUR
	Céline ROMERO, Aurélie SECULA, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES
	Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE

Délégués Suppléants Présents en remplacement d'un Titulaire :

Bazus	Véronique BOULOUYS en remplacement de Brigitte GALY
-------	---

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE

### N°2025-12-125 : DEMANDE DE SUBVENTION DSIL AUPRES DE L'ETAT POUR LA CRÉATION DE PISTES CYCLABLES SUR LA COMMUNE DE VERFEIL

La Communauté de Communes des Coteaux du Girou a pour projet la création d'une piste cyclable sur la commune de Verfeil.

La création d'une voie dédiée reliant le nouveau groupe scolaire au centre de la commune constitue un investissement essentiel pour renforcer la sécurité des usagers, favoriser une mobilité douce et durable, et encourager des déplacements respectueux de l'environnement sur notre territoire.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes peut déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets pour la programmation des subventions d'investissement de l'État : DSIL – exercice 2026, pour la réalisation de cet investissement.

Ce fonds a pour objectif de soutenir la transition écologique et de poursuivre sa politique en faveur des aménagements en faveur de la mobilité douce (pistes cyclables ...).

Le Président présente le plan de financement prévisionnel :

Dépenses	Montant Prévisionnel HT	Recettes	Montant Prévisionnel HT
Etudes, divers	35 165,00 €	Etat (Fonds Vert)	60 620,00 €
		Département	253 823,00 €
Travaux	634 557,50 €	Etat – DSIL-	200 916,75 €
		Autofinancement	154 362,75 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>669 722,50 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>669 722,50 €</b>

OUI, l'exposé de Monsieur le Président et VU le plan de financement,

Après en avoir délibéré à l'Unanimité,

Le Conseil Communautaire :

- **DEMANDE** l'inscription de l'opération « création d'une piste cyclable sur la Commune de VERFEIL sur la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exercice 2026 ;
- **APPROUVE** le plan de financement pour la création de la piste cyclable ;
- **MANDATE** le Président pour solliciter auprès des services de l'Etat une subvention au taux le plus élevé pour financer cette opération ;
- **DIT** que les sommes seront inscrites au budget ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président  
Daniel CALAS



La Secrétaire  
Pierrette JARNOLE



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Publiée par Daniel CALAS (Président)  
le : 16/12/2025

# DÉLIBÉRATION

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le 12/12/2025

ID : 031-243100732-20251209-202512126-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MARDI 09 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

### Délégués titulaires présents :

Bonrepos-Riquet	Philippe SEILLES
Garidech	Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD
Gauré	Christian GALINIER
Gémil	Jean-Noël BAUDOU
Gragnague	Daniel CALAS, Hélène BRUNEAU, Amador ESPARZA, Caroline SALESSES
Lapeyrouse-Fossat	Edmond VINTILLAS, Eric BRESSAND, Eric VASSAL
Lavalette	André FONTES
Montastruc-La-Conseillère	William LASKIER
Montjoie	Isabelle GOUSMAR
Montpliol	Jean-François CASALE
Pauhès	Jean-Michel BERSIA, Nathalie THIBAUD
Roquesérrière	Thierry CASTET
Saint-Jean-L'Herm	Eric COGO
Saint-Marcel-Paulel	Véronique RABANEL
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE
Verfeil	Patrick PLICQUE, Catherine DEBONS
Villariès	Leandro ROUMAGNAC, Jean-François LOZANO

DATE DE LA CONVOCATION		
01 décembre 2025		
NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
46	27	34
		Pour : 34
		Contre : 0
		Abstention : 0

### Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Garidech	Joanna TULET ayant donné pouvoir à Christian CIERCOLES
Lapeyrouse-Fossat	Audrey SPITZ ayant donné pouvoir à Eric BRESSAND
Lavalette	Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL ayant donné pouvoir à William LASKIER
Montjoie	Nancy SOUBRIER ayant donné pouvoir à Isabelle GOUSMAR
Roquesérrière	Jean-Christophe CHAUVENT ayant donné pouvoir à Nathalie THIBAULT
Verfeil	

### Délégués Titulaires Absents excusés :

Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ
Montastruc-la-Conseillère	Marjorie MAUCOURAUD, Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD,
Montjoie	Patricia CADOZ
Roquesérrière	Patrick GAY
Verfeil	Grégory SEGUR
	Céline ROMERO, Aurélie SECULA, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES
	Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE

### Délégués Suppléants Présents en remplacement d'un Titulaire :

Bazus	Véronique BOULOUYS en remplacement de Brigitte GALY
-------	---

**La secrétaire de séance :** Pierrette JARNOLE

## N°2025-12-126 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA CRÉATION DE PISTES CYCLABLES SUR LA COMMUNE DE VERFEIL

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne a adopté pour la période 2022-2027, une nouvelle politique territoriale à travers la signature des contrats de projets dédiés aux Communautés de Communes.

Les Contrats de projets visent à renforcer le dialogue et le cadre des partenariats, en faisant converger les priorités du Département et les projets portés par les territoires. Le Contrat de projets de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou a été signé le 06 juillet 2022.

C'est dans ce cadre qu'une aide à l'investissement pour la création de pistes cyclables sur la commune de Verfeil peut être demandée au Conseil Départemental.

En effet, l'aménagement de ces pistes cyclables permettra :

- De renforcer la sécurité des usagers ;
- De favoriser une mobilité douce et durable ;
- D'encourager des déplacements respectueux de l'environnement.

Le coût total prévisionnel du projet est estimé à : 669 722,50 € HT.

Le Président présente le plan de financement :

Dépenses	Montant Prévisionnel HT	Recettes	Montant Prévisionnel HT
Etudes, divers	35 165,00 €	Etat (Fonds Vert)	60 620,00 €
		Département	253 823,00 €
Travaux	634 557,50 €	Région	200 916,75 €
		Autofinancement	154 362,75 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>669 722,50 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>669 722,50 €</b>

OUI, l'exposé de Monsieur le Président et VU le plan de financement,

Après en avoir délibéré à l'Unanimité,

Le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le plan de financement pour la création de la piste cyclable ;
- **MANDATE** le Président pour solliciter auprès du Conseil Départemental dans le cadre du contrat de projet une subvention au taux le plus élevé pour financer cette opération ;
- **DIT** que les sommes seront inscrites au budget ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président  
Daniel CALAS



La Secrétaire  
Pierrette JARNOLE



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R-421-5 du Code de la Justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Publiée par Daniel CALAS (Président)  
le : **16/12/2025**

# DÉLIBÉRATION

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le 12/12/2025

ID : 031-243100732-20251209-202512127-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MARDI 09 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués titulaires présents :

Bonrepos-Riquet	Philippe SEILLES
Gardech	Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD
Gauré	Christian GALINIER
Gémil	Jean-Noël BAUDOU
Gragnague	Daniel CALAS, Hélène BRUNEAU, Amador ESPARZA, Caroline SALESSES
Lapeyrouse-Fossat	Edmond VINTILHAS, Eric BRESSAND, Eric VASSAL
Lavallée	André FONTES
Montastruc-La-Conseillère	William LASKIER
Montjoire	Isabelle GOUSMAR
Monpititol	Jean-François CASALE
Paulhac	Jean-Michel BERSIA, Nathalie THIBAUD
Roquebrérie	Thierry CASTET
Saint-Jean-L'Herm	Eric COGO
Saint-Marcel-Pauwel	Véronique RABANEL
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE
Verfeil	Patrick PLICQUE, Catherine DEBONS
Villarès	Léandre ROUMAGNAC, Jean-François LOZANO

DATE DE LA CONVOCATION		
01 décembre 2025		
NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
46	27	34
		Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

Délégués Titulaires Absents excus ayant donné pouvoir :

Gardech	Joanna TULET ayant donné pouvoir à Christian CIERCOLES
Lapeyrouse-Fossat	Audrey SPITZ ayant donné pouvoir à Eric BRESSAND
Lavallée	Jean-Dominique FOZZO ayant donné pouvoir à André FONTES
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL ayant donné pouvoir à William LASKIER
Montjoire	Nancy SOUBRIER ayant donné pouvoir à Isabelle GOUSMAR
Roquebrérie	Jean-Christophe CHAUVENT ayant donné pouvoir à Nathalie THIBAULT
Paulhac	

Délégués Titulaires Absents excusés :

Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ
Montastruc-la-Conseillère	Marjorie MAUCOURD, Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD,
	Patricia CADOUZ
Montjoire	Patrick GAY
Roquebrérie	Grégoiry SEGUR
Verfeil	Céline ROMERO, Aurélie SECULA, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES
	Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE

Délégués Suppléants Présents en remplacement d'un Titulaire :

Bazus Véronique BOULOUYS en remplacement de Brigitte GALY

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE

### N°2025-12-127 : REGULARISATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE LA COMMUNE DE PAULHAC

À la suite du transfert de la compétence jeunesse et de la modification des attributions de compensation par délibération n°23 octobre 2025, une erreur s'est glissée sur le montant du transfert de la compétence jeunesse pour la commune de Paulhac en 2024 qu'il est nécessaire de corriger conformément au tableau ci-dessous.

<b>ATTRIBUTION DE COMPENSATION</b>				
	Attribution de compensation revisée suite transfert compétence jeunesse	Régularisation Attribution de compensation 2024	Fonds d'amorçage	Attribution de compensation 2025
Paulhac	20 310,00 €	2 246,00 €	10 620,00 €	7 444,00 €

**VU** l'article 1609 nonies C- V du code général des Impôts prévoyant la modification de l'attribution de compensation lors de nouveaux transferts de charges,

**VU** la circulaire préfectorale en date du 10 février 2014,

**VU** le Décret n°2013-705 du 2 Août 2013 portant application de l'article 67 de la loi n°2013-595 du 8 Juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République,

VU l'arrêté du 2 Août 2013 fixant les taux des aides du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires dans le premier degré,

VU les compétences qu'exerce la Communauté de Communes,

VU la délibération de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou n°2025-10-103 du Jeudi 23 Octobre 2025 relative à la modification de l'attribution de compensation pour le fonds d'amorçage,

Il est proposé au Conseil Communautaire de modifier l'attribution de compensation de la Commune de PAULHAC,

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil Communautaire décide,

- **D'APPROUVER** le montant de la régularisation de l'attribution de compensation pour l'année 2024 pour la Commune de PAULHAC comme suit :

ATTRIBUTION DE COMPENSATION				
	Attribution de compensation revisée suite transfert compétence jeunesse	Régularisation Attribution de compensation 2024	Fonds d'amorçage	Attribution de compensation 2025
Paulhac	20 310,00 €	2 246,00 €	10 620,00 €	7 444,00 €

- **DE DEMANDER** aux Conseils Municipaux de bien vouloir délibérer sur la modification de l'attribution de compensation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents. Pour copie conforme.

Le Président  
Daniel CALAS



La Secrétaire  
Pierrette JARNOLE



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Publiée par Daniel CALAS (Président)  
le : 16 12 / 2025

# DÉLIBÉRATION



Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le 12/12/2025

ID : 031-243100732-20251209-202512128-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MARDI 09 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués titulaires présents :

Bonrepos-Riquet	Philippe SEILLES
Gardech	Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD
Gauré	Christian GALINIER
Génil	Jean-Noël BAUDOU
Gragnague	Daniel CALAS, Hélène BRUNEAU, Amador ESPARZA, Caroline SALESSES
Lapeyrouse-Fossat	Edmond VINTILLAS, Eric BRESSAND, Eric VASSAL
Lavallete	André FONTES
Montastruc-La-Conseillère	William LASKIER
Montjoie	Isabelle GOUSMAR
Montpitol	Jean-François CASALE
Paulhac	Jean-Michel BERSIA, Nathalie THIBAUD
Roquessière	Thierry CASTET
Saint-Jean L'Herm	Eric COGO
Saint-Marcel-Paulel	Véronique RABANEL
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE
Verfeil	Patrick PLICOUX, Catherine DEBONS
Villariès	Leandré ROUMAGNAC, Jean-François LOZANO

DATE DE LA CONVOCATION		
01 décembre 2025		
NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
46	27	34
		Pour : 32
		Contre : 0
		Abstention : 2

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Gardech	Joanna TULET ayant donné pouvoir à Christian CIERCOLES
Lapeyrouse-Fossat	Audrey SPITZ ayant donné pouvoir à Eric BRESSAND
Lavallete	Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL ayant donné pouvoir à William LASKIER
Montjoie	Nancy SOURBIER ayant donné pouvoir à Isabelle GOUSMAR
Roquessière	Jean-Christophe CHAUVENT ayant donné pouvoir à Nathalie THIBAUT
Verfeil	

Délégués Titulaires Absents excusés :

Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ
Montastruc-la-Conseillère	Marjorie MAUCOURD, Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD,
Montjoie	Patricia CADOUZ
Roquessière	Patrick GAY
Verfeil	Grégory SEGUR
	Céline ROMERO, Aurélie SECULA, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES
	Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE

Délégués Suppléants Présents en remplacement d'un Titulaire :

Bazus Véronique BOULOUY'S en remplacement de Brigitte GALY

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE

### N°2025-12-128 : ADMISSION EN NON-VALEUR BUDGET ORDURES MENAGERES

VU l'émission de factures de redevance d'enlèvement des ordures ménagères, Monsieur le Trésorier, nous informe qu'il n'est pas possible de recouvrer la somme totale de 6036.51€.

Comme suite à l'émission de factures de redevance d'enlèvement des ordures ménagères, le service comptable Toulouse Couronne-Est nous informe qu'il n'est pas possible de recouvrer certaines créances.

En effet, les poursuites effectuées n'ont pu aboutir pour insuffisance d'actif, pour cause de décès, ou car le montant des sommes à recouvrer est inférieur au seuil de recouvrement.

Aussi il est nécessaire d'admettre en non-valeur des créances pour un montant maximum de 6 036.51 € réparties aux comptes :

- 6541 pour le montant de 2 988.36 €,
- 6542 pour le montant de 3 048.15 €.

Après en avoir délibéré à la Majorité,

**POUR : 32**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2**

Le Conseil Communautaire :

- **DECIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur de ces créances pour un montant de 2 988.36€ au compte 6541 et 3 048.15€ au compte 6542 ;
- **DONNE** mandat à Monsieur le Président pour signer tous les documents nécessaires à l'application de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président  
Daniel CALAS

La Secrétaire  
Pierrette JARNOLE



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la Justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Publiée par Daniel CALAS (Président)  
le : 16 12 2025



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU MARDI 09 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

**Délégués titulaires présents :**

Bonrepos-Riquet	Philippe SEILLES
Garidech	Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD
Gauré	Christian GALINIER
Gémil	Jean-Noël BAUDOU
Gragnague	Daniel CALAS, Hélène BRUNEAU, Amador ESPARZA, Caroline SALESSES
Lapeyrouse-Fossat	Edmond VINTILLAS, Eric BRESSAND, Eric VASSAL
Lavalette	André FONTES
Montastruc-La-Conseillère	William LASKIER
Montjoié	Isabelle GOUSMAR
Montpitol	Jean-François CASALE
Pauliac	Jean-Michel BERSIA, Nathalie THIBAUD
Roquésérède	Thierry CASTET
Saint-Jean-L'Hem	Eric COGO
Saint-Marcel-Paulet	Véronique RABANEL
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE
Verfeil	Patrick PLICQUE, Catherine DEBONS
Villarèdes	Léandre ROUMAGNAC, Jean-François LOZANO

DATE DE LA CONVOCATION		
01 décembre 2025		
NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
46	27	34
		Pour : 34
		Contre : 0
		Abstention : 0

**Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Garidech	Joanna TULET ayant donné pouvoir à Christian CIERCOLES
Lapeyrouse-Fossat	Audrey SPITZ ayant donné pouvoir à Eric BRESSAND
Lavalette	Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL ayant donné pouvoir à William LASKIER
Montjoié	Nancy SOURBIER ayant donné pouvoir à Isabelle GOUSMAR
Pauliac	Jean-Christophe CHAUVENT ayant donné pouvoir à Nathalie THIBAULT

**Délégués Titulaires Absents excusés :**

Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ
Montastruc-la-Conseillère	Marjorie MAUCOURD, Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD, Patricia CADOUZ
Montjoié	Patrick GAY
Roquésérède	Grégory SECUR
Verfeil	Céline ROMERO, Aurélie SECULA, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE

**Délégués Suppléants Présents en remplacement d'un Titulaire :**

Bazus	Véronique BOLOUYS en remplacement de Brigitte GALY
-------	--

**La secrétaire de séance :** Pierrette JARNOLE

### N°2025-12-129 : AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET PRINCIPAL 2026

**VU l'article L.1612-1 du CGCT,**

En raison de la proposition du vote du budget primitif 2026 dans le courant du 1er trimestre 2026 et, afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026, dans la limite du quart des crédits votés au budget de l'exercice précédent.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le 12/12/2025

ID : 031-243100732-20251209-202512129-DE

**S'LO**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Département de la Haute-Garonne

<i>Opérations</i>	<i>Désignation</i>	<i>Articles</i>	<i>Désignation</i>	<i>Total Budget</i>
2601	POOL ROUTIER MONTASTRUC			22 809,00
		2317	Immo. reçues au titre d'une mise à dispo.	22 809,00
2602	POOL ROUTIER PAULHAC			6 877,00
		2317	Immo. reçues au titre d'une mise à dispo.	6 877,00
2603	POOL ROUTIER GARIDECH			10 500,00
		2317	Immo. reçues au titre d'une mise à dispo.	10 500,00
2604	POOL ROUTIER BAZUS			5 880,00
		2317	Immo. reçues au titre d'une mise à dispo.	5 880,00
2605	POOL ROUTIER GEMIL			9 873,00
		2317	Immo. reçues au titre d'une mise à dispo.	9 873,00
2606	POOL ROUTIER MONTJOIRE			18 620,00
		2317	Immo. reçues au titre d'une mise à dispo.	18 620,00
2607	POOL ROUTIER GRAGNAGUE			12 600,00
		2317	Immo. reçues au titre d'une mise à dispo.	12 600,00
2608	POOL ROUTIER LAPEYROUSE			15 827,00
		2317	Immo. reçues au titre d'une mise à dispo.	15 827,00
2609	POOL ROUTIER MONTPITOL			4 201,00
		2317	Immo. reçues au titre d'une mise à dispo.	4 201,00
2610	POOL ROUTIER ST PIERRE			3 553,00
		2317	Immo. reçues au titre d'une mise à dispo.	3 553,00
2611	POOL ROUTIER VERFEIL			31 080,00
		2317	Immo. reçues au titre d'une mise à dispo.	31 080,00
2612	POOL ROUTIER ROQUSERIERE			5 040,00
		2317	Immo. reçues au titre d'une mise à dispo.	5 040,00
2613	POOL ROUTIER BONREPOS			6 300,00
		2317	Immo. reçues au titre d'une mise à dispo.	6 300,00
2614	POOL ROUTIER ST JEAN L HERM			4 902,00
		2317	Immo. reçues au titre d'une mise à dispo.	4 902,00
2615	POOL ROUTIER ST MARCEL			5 324,00
		2317	Immo. reçues au titre d'une mise à dispo.	5 324,00
2616	POOL ROUTIER LAVALETTE			5 610,00
		2317	Immo. reçues au titre d'une mise à dispo.	5 610,00
2617	POOL ROUTIER GAURE			7 789,00

# DÉLIBÉRATION

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le 12/12/2025

**SLO**

ID : 031-243100732-20251209-202512129-DE

		2317	Immo. reçues au titre d'une mise à dispo.	7 789,00
2618	POOL ROUTIER VILLARIES			10 584,00
		2317	Immo. reçues au titre d'une mise à dispo.	10 584,00
2619	POOL ROUTIER C3G			137 500,00
		2317	Immo. reçues au titre d'une mise à dispo.	137 500,00
58	VOIRIE			421 653,00
		2031	Frais d'études	375,00
		2152	Installations de voirie	13 601,00
		215731	Matériel roulant	26 750,00
		21578	Autre matériel technique	622,00
		2312	Agencements et aménagements de terrains	60 000,00
		2317	Immo. reçues au titre d'une mise à dispo.	320 305,00
59	ADMINISTRATION			9 513,00
		2051	Concessions et droits similaires	1 867,00
		21838	Autre matériel informatique	4 129,00
		21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	3 255,00
		2185	Matériel de téléphonie	187,00
		2188	Autres immobilisations corporelles	75,00
61	NTIC			6 797,00
		202	Frais études, élab. Modif. Et rév. doc. Urban.	3 867,00
		2041583	Projets d'infrastructures d'intérêt national	2 930,00
64	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE			10 500,00
		21578	Autre matériel technique	500,00
		2158	Autres install., matériel et outillage techniques	10 000,00
65	BATIMENT C3G			4 005,00
		21578	Autre matériel technique	4 005,00
67	JEUNESSE			1 587,00
		21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 587,00
69	EQUIPEMENTS			55 788,00
		2128	Autres agencements et aménagements	11 750,00
		2138	Autres constructions	35 788,00
		2152	Installations de voirie	1 500,00
		2158	Autres install., matériel et outillage techniques	6 750,00
70	ENFANCE			925 497,00
		2031	Frais d'études	1 750,00
		21318	Autres bâtiments publics	2 500,00
		21351	Bâtiments publics	72 175,00
		21578	Autre matériel technique	2 810,00

		2158	Autres install., matériel et outillage techniques	800,00
		21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	12 714,00
		2313	Constructions	832 748,00
74	<b>PETITE ENFANCE</b>			<b>2 750,00</b>
		21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 750,00

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil Communautaire décide,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026, dans la limite du quart des crédits votés au budget primitif 2026,
- **DIT** que cette délibération sera applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026,
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour signer tous les documents nécessaires à l'application de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président  
Daniel CALAS



La Secrétaire  
Pierrette JARNOLE



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Publiée par Daniel CALAS (Président)  
le : 16/12/2025



# DÉLIBÉRATION

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le 12/12/2025

ID : 031-243100732-20251209-202512130-DE

S2LO

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MARDI 09 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

**Délégués titulaires présents :**

Bonrepos-Riquet	Philippe SEILLES
Garidech	Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD
Gauré	Christian GALINIER
Gémil	Jean-Noël BAUDOU
Gragnague	Daniel CALAS, Hélène BRUNEAU, Amador ESPARZA, Caroline SALESSES
Lapeyrouse-Fossat	Edmonde VINTILLAS, Eric BRESSAND, Eric VASSAL
Lavallète	André FONTES
Montastruc-La-Conseillère	William LASKIER
Montjoie	Isabelle GOUSMAR
Montpitol	Jean-François CASALE
Pauillac	Jean-Michel BERSIALE, Nathalie THIBAUD
Roquésérèze	Thierry CASTET
Saint-Jean-L'Herm	Eric COGO
Saint-Marcel-Paujac	Véronique RABANEL
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE
Verfeil	Patrick PLICQUE, Catherine DEBONS
Villarès	Léandre ROUMAGNAC, Jean-François LOZANO

DATE DE LA CONVOCATION		
01 décembre 2025		
NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
46	27	34
		Pour : 34
		Contre : 0
		Abstention : 0

**Délégués Titulaires Absents ayant donné pouvoir :**

Garidech	Joanna TULET ayant donné pouvoir à Christian CIERCOLES
Lapeyrouse-Fossat	Audrey SPITZ ayant donné pouvoir à Eric BRESSAND
Lavallète	Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL ayant donné pouvoir à William LASKIER
Montjoie	Nancy SOURBIER ayant donné pouvoir à Isabelle GOUSMAR
Pauillac	Jean-Christophe CHAUVENT ayant donné pouvoir à Nathalie THIBAULT

**Délégués Titulaires Absents excusés :**

Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ
Montastruc-la-Conseillère	Marjorie MAUCOURD, Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD,
	Patricia CADOUZ
Montjoie	Patrick GAY
Roquésérèze	Grégory SEGUR
Verfeil	Céline ROMERO, Aurélie SECULA, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES
	Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE

**Délégués Suppléants Présents en remplacement d'un Titulaire :**

Bazus Véronique BOULOYS en remplacement de Brigitte GALY

**La secrétaire de séance :** Pierrette JARNOLE

### N°2025-12-130 : AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET DES ORDURES MENAGERES 2026

VU l'article L.1612-1 du CGCT,

En raison du vote du budget Ordures ménagères dans le courant du 1er trimestre 2026 et, afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026, dans la limite du quart des crédits votés au budget de l'exercice précédent.

<i>Opérations</i>	<i>Désignation</i>	<i>Articles</i>	<i>Désignation</i>	<i>Total Budget</i>
<b>2601</b>	<b>MATERIEL INFORMATIQUE ET DE BUREAU</b>			<b>8 475,00</b>
		2183	Matériel de bureau et matériel informatique	7 750,00
		2188	Autres	725,00
<b>2602</b>	<b>MATERIEL INDUSTRIEL ET OUTILLAGE</b>			<b>70 471,00</b>
		2154	Matériel industriel	70 421,00
		2155	Outillage industriel	50,00
<b>2603</b>	<b>TRAVAUX</b>			<b>105 467,00</b>
		2145	Const.sur sol d'autrui- Instal.géné.agence.aménage.	105 467,00

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil Communautaire décide,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026, dans la limite du quart des crédits votés au budget primitif 2026,
- **DIT** que cette délibération sera applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026,
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour signer tous les documents nécessaires à l'application de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président  
Daniel CALAS

La Secrétaire  
Pierrette JARNOLE



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Publiée par Daniel CALAS (Président)  
le : **16 12/2025**

# DÉLIBÉRATION



Envoyé en préfecture le 12/12/2025  
Reçu en préfecture le 12/12/2025  
Publié le 12/12/2025  
ID : 031-243100732-20251209-202512131-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MARDI 09 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués titulaires présents :

Bonrepos-Riquet	Philippe SEILLES
Garidech	Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD
Gauré	Christian GALINIER
Gémil	Jean-Noël BAUDOU
Gragnague	Daniel CALAS, Hélène BRUNEAU, Amador ESPARZA, Caroline SALESSES
Lapeyrouse-Fossat	Edmond VINTILLAS, Eric BRESSAND, Eric VASSAL
Lavalette	André FONTES
Montastruc-La-Conseillère	William LASKIER
Montjoie	Isabelle GOUSMAR
Montpitol	Jean-François CASALE
Pauliac	Jean-Michel BERSIA, Nathalie THIBAUD
Roquessière	Thierry CASTET
Saint-Jean L'Herm	Eric COGO
Saint-Marcel-Pauzel	Véronique RABANEL
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE
Verfeil	Patrick PLICQUE, Catherine DEBONS
Villariès	Leandro ROUMAGNAC, Jean-François LOZANO

DATE DE LA CONVOCATION		
01 décembre 2025		
NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
46	27	34
		Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Garidech	Joanna TULET ayant donné pouvoir à Christian CIERCOLES
Lapeyrouse-Fossat	Audrey SPITZ ayant donné pouvoir à Eric BRESSAND
Lavalette	Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL ayant donné pouvoir à William LASKIER
Montjoie	Nancy SOURBIER ayant donné pouvoir à Isabelle GOUSMAR
Pauliac	Jean-Christophe CHAUVENT ayant donné pouvoir à Nathalie THIBAULT

Délégués Titulaires Absents excusés :

Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ
Montastruc-la-Conseillère	Marjorie MAUCOURD, Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD,
Montjoie	Patricia CADOUZ
Roquessière	Patrick GAY
Verfeil	Grégory SEGUR Céline ROMERO, Aurélie SECULA, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE

Délégués Suppléants Présents en remplacement d'un Titulaire :

Bazus Véronique BOULOUDY en remplacement de Brigitte GALY

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE

### N°2025-12-131 : AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET DE L'OFFICE DE TOURISME 2026

VU l'article L.1612-1 du CGCT,

En raison du vote du budget Office de Tourisme au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2026 et afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026, dans la limite du quart des crédits votés au budget de l'exercice précédent.

Opérations	Désignation	Articles	Désignation	Total Budget
2601	PROGRAMME EQUIPEMENT TOURISTIQUE			1 717,00
		21578	Autre matériel technique	1 717,00

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil Communautaire décide,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026, dans la limite du quart des crédits votés au budget primitif 2026,
- **DIT** que cette délibération sera applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026,
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour signer tous les documents nécessaires à l'application de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président  
Daniel CALAS



La Secrétaire  
Pierrette JARNOLE



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Publié par Daniel CALAS (Président)  
le : 16/12/2025

# DÉLIBÉRATION



Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le 12/12/2025

ID : 031-243100732-20251209-202512132-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MARDI 09 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués titulaires présents :

Bonrepos-Riquet	Philippe SEILLES
Gardech	Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD
Gauré	Christian GALINIER
Gémil	Jean-Noël BAUDOU
Gragnague	Daniel CALAS, Hélène BRUNEAU, Amador ESPARZA, Caroline SALESSES
Lapeyrouse-Fossat	Edmond VINTILLAS, Eric BRESSAND, Eric VASSAL
Lavallete	André FONTES
Montastruc-La-Conseillère	William LASKIER
Montjoie	Isabelle GOUSMAR
Montitol	Jean-François CASALE
Paulhac	Jean-Michel BERSIA, Nathalie THIBAUD
Roquessière	Thierry CASTET
Saint-Jean-L'Hem	Eric COGO
Saint-Marcel-Paulel	Véronique RABANEL
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE
Verfeil	Patrick PLICQUE, Catherine DEBONS
Villarès	Leandre ROUMAGNAC, Jean-François LOZANO

DATE DE LA CONVOCATION		
01 décembre 2025		
NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
46	27	34
		Pour : 34
		Contre : 0
		Abstention : 0

Délégués Titulaires Absents ayant donné pouvoir :

Gardech	Joanna TULET ayant donné pouvoir à Christian CIERCOLES
Lapeyrouse-Fossat	Audrey SPITZ ayant donné pouvoir à Eric BRESSAND
Lavallete	Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL ayant donné pouvoir à William LASKIER
Montjoie	Nancy SOURBIER ayant donné pouvoir à Isabelle GOUSMAR
Paulhac	Jean-Christophe CHAUVENT ayant donné pouvoir à Nathalie THIBAULT

Délégués Titulaires Absents excusés :

Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ
Montastruc-la-Conseillère	Marjorie MAUCOURD, Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD,
Montjoie	Patricia CADOUZ
Roquessière	Patrick GAY
Verfeil	Grégory SEGUR
	Céline ROMERO, Aurélie SECULA, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES
	Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE

Délégués Suppléants Présents en remplacement d'un Titulaire :

Bazus	Véronique BOULOUYS en remplacement de Brigitte GALY
-------	---

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE

## N°2025-12-132 : DM N°6 BUDGET OM / REGULARISATION PASSIF DISSOLUTION DES SYNDICATS

La dissolution du SITROM de l'Union et du SIVOM Montastruc -Verfeil entraînent l'intégration de biens à l'actif du budget Ordures Ménagères. Ces biens n'ont pas à être présents car ils n'existent plus et représentent un montant de 238 585.69 €. A cet effet, il est nécessaire de procéder à des écritures comptables afin de sortir ces biens de l'actif par l'article 1068.

**INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1068 (040) : Autres réserves	238 585,69	2111 (040) : Terrain nus	13 449,36
		2138 (040) : Autres constructions	132 438,10
		2157 (040) : Agencement et aménagements d	4 770,84
		2181 (040) : Install.générales,agencement &	26 304,83
		2188 (040) : Autres	61 622,56
	238 585,69		238 585,69

**FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
675 (042) : Valeurs comptables des immobil	13 449,36	778 (042) : Autres produits exceptionnels	238 585,69
675 (042) : Valeurs comptables des immobil	132 438,10		
675 (042) : Valeurs comptables des immobil	4 770,84		
675 (042) : Valeurs comptables des immobil	26 304,83		
675 (042) : Valeurs comptables des immobil	61 622,56		
	238 585,69		238 585,69
<b>Total Dépenses</b>	<b>477 171,38</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>477 171,38</b>

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°6 Régularisation du passif : dissolution des syndicats.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président  
Daniel CALAS



La Secrétaire  
Pierrette JARNOLE



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Publié par Daniel CALAS (Président)  
le : **16/12/2025**

# DÉLIBÉRATION

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le 12/12/2025

ID : 031-243100732-20251209-202512133-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MARDI 09 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués titulaires présents :

Bonrepos-Riquet	Philippe SEILLES
Garidech	Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD
Gauré	Christian GALINIER
Gémil	Jean-Noël BAUDOU
Gragnague	Daniel CALAS, Hélène BRUNEAU, Amador ESPARZA, Caroline SALESSES
Lapeyrouse-Fossat	Edmond VINTILLAS, Eric BRESSAND, Eric VASSAL
Lavallée	André FONTES
Montastruc-La-Conseillère	William LASKIER
Montjoie	Isabelle GOUSMAR
Montpitol	Jean-François CASALE
Paulhac	Jean-Michel BERSIA, Nathalie THIBAUD
Roquesérèbre	Thierry CASTET
Saint-Jean L'Hem	Eric COGO
Saint-Marcel-Paulel	Véronique RABANEL
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE
Verfeil	Patrick PLICQUE, Catherine DEBONS
Villarès	Léonard ROUMAGNAC, Jean-François LOZANO

DATE DE LA CONVOCATION		
01 décembre 2025		
NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
46	27	34
		Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Garidech	Joanna TULET ayant donné pouvoir à Christian CIERCOLES
Lapeyrouse-Fossat	Audrey SPITZ ayant donné pouvoir à Eric BRESSAND
Lavallée	Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL ayant donné pouvoir à William LASKIER
Montjoie	Nancy SOURBIER ayant donné pouvoir à Isabelle GOUSMAR
Paulhac	Jean-Christophe CHAUVENT ayant donné pouvoir à Nathalie THIBAUT

Délégués Titulaires Absents excusés :

Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ
Montastruc-la-Conseillère	Marjorie MAUCOURD, Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD,
Montjoie	Patricia CADOTZ
Roquesérèbre	Patrick GAY
Verfeil	Grégory SEGUR
	Céline ROMERO, Aurélie SECULA, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES
	Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE

Délégués Suppléants Présents en remplacement d'un Titulaire :

Bazus Véronique BOLOUYS en remplacement de Brigitte GALY

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE

### N°2025-12-133 : DM N°7 BUDGET OM / REGULARISATION DES SUBVENTIONS LIEES A LA DISSOLUTION DES SYNDICATS

La dissolution des syndicats entraîne l'intégration des subventions liés aux biens et dont une partie fait l'objet d'amortissement pour un montant de 41 574 € qu'il est nécessaire de régulariser avant de pouvoir les apurer.

**INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
13913 (040) : Départements	38 247,00		
13915 (040) : Groupements de collectivités	3 327,00		
2145 (21) - 2503 : Const.sur sol d'autrui-In	-41 574,00		
	<b>0,00</b>		

**FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
		7086 (70) : Bonis sur reprises d'emballages c	.41 574,00
		777 (042) : Quote-part des subv.d'inv.trans	41 574,00
			<b>0,00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>0,00</b>

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°7 Régularisation des subventions liées à la dissolution des syndicats.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

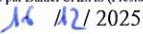
Le Président  
Daniel CALAS



La Secrétaire  
Pierrette JARNOLE



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Publiée par Daniel CALAS (Président)  
le :  12/12/2025



# DÉLIBÉRATION

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le 12/12/2025

ID : 031-243100732-20251209-202512134-DE

S<sup>2</sup>LO

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MARDI 09 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués titulaires présents :

Bonrepos-Riquet	Philippe SEILLES
Garidech	Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD
Gauré	Christian GALINIER
Gémil	Jean-Noël BAUDOU
Gragnague	Daniel CALAS, Hélène BRUNEAU, Amador ESPARZA, Caroline SALESSES
Lapeyrouse-Fossat	Edmond VINTILLAS, Eric BRESSAND, Eric VASSAL
Lavalette	André FONTES
Montastruc-La-Conseillère	William LASKIER
Montjoïre	Isabelle GOUSMAR
Montpitol	Jean-François CASALE
Pauliac	Jean-Michel BERSIA, Nathalie THIBAUD
Roquessière	Thierry CASTET
Saint-Jean L'Herm	Eric COGO
Saint-Marcel-Paulel	Véronique RABANEL
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE
Verfeil	Patrick PLICQUE, Catherine DEBONS
Villarès	Leandro ROUMAGNAC, Jean-François LOZANO

DATE DE LA CONVOCATION		
01 décembre 2025		
NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
46	27	34
		Pour : 34
		Contre : 0
		Abstention : 0

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Garidech	Joanna TULET ayant donné pouvoir à Christian CIERCOLES
Lapeyrouse-Fossat	Audrey SPITZ ayant donné pouvoir à Eric BRESSAND
Lavalette	Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL ayant donné pouvoir à William LASKIER
Montjoïre	Nancy SOURBIER ayant donné pouvoir à Isabelle GOUSMAR
Pauliac	Jean-Christophe CHAUVENT ayant donné pouvoir à Nathalie THIBAULT

Délégués Titulaires Absents excusés :

Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ
Montastruc-la-Conseillère	Marjorie MAUCOURD, Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD,
Montjoïre	Patricia CADOZ
Roquessière	Patrick GAY
Verfeil	Grégory SEGUR
	Céline ROMERO, Aurélie SECULA, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES
	Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE

Délégués Suppléants Présents en remplacement d'un Titulaire :

Bazus	Véronique BOLOUYS en remplacement de Brigitte GALY
-------	--

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE

### N°2025-12-134 : DM N° 8 BUDGET OM / ACTUALISATION DES AMORTISSEMENTS DES BIENS 2025

Dans le cadre du travail en cours concernant la mise en compatibilité de l'actif du budget des ordures ménagères et de l'actif du comptable, il est nécessaire de corriger les montants prévisionnels de 36 125 € afin de pouvoir passer les opérations d'ordre budgétaires.

**INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2145 (21) - 2503 : Const.sur sol d'autrui-In	36 125,00	2805 (040) : Concessions brevets licences .	2 876,00
		28154 (040) : Matériel industriel	3 892,00
		28174 (040) : Constructions sur sol d'autrui	15 907,00
		28182 (040) : Matériel de transport	5 542,00
		28183 (040) : Matériel de bureau et matérie	7 613,00
		28188 (040) : Autres	295,00
	<b>36 125,00</b>		<b>36 125,00</b>

**FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-36 125,00		
6811 (042) : Dot.aux amort.des immo.incorp	36 125,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>36 125,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>36 125,00</b>

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°8 budget OM actualisation des amortissements des biens 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président  
Daniel CALAS



La Secrétaire  
Pierrette JARNOLE



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R-421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Publiée par Daniel CALAS (Président)  
le : **16 12 / 2025**